

Que puis-je conduire avec...un permis B ?

Une motocyclette légère (125 cm³)
après deux ans d'ancienneté minimum du permis B



un véhicule léger dont le
PTAC n'excède pas 3500 kg
8 places assises maxi + le chauffeur



un tracteur agricole dont les
PTAC et PTRR n'excèdent pas 3500 kg



Un fourgon dont les
PTAC et PTRR n'excèdent pas 3500 kg



Avec un permis B je peux tracter sans permis remorque E (B)

- une remorque d'un PTAC égal ou inférieur à 750 kg



- une remorque de plus de 750 kg, si le PTAC de la remorque est inférieur ou égal au poids à vide du véhicule tracteur et si le total des PTAC (véhicule tracteur + remorque) est inférieur à 3500 kg.



Exemple : je veux tracter avec mon Express une remorque

Je regarde le PTAC de la remorque et le PV de l'Express sur les cartes grises

- remorque PTAC = 780 kg
- Express PV = 790 kg, PTAC = 1310 kg

Le PTAC de la remorque est inférieur au PV de l'express et la somme des 2 PTAC (780 + 1310 = 2090 kg) ne dépasse pas 3500 kg.

Où trouver l'indication des poids ?

GENRE	MARQUE	TYPE	CARROSSE		EN	PUIS.	P. ass.
CTTE	RENAULT	F401P5				6	2
N° dans la SÉRIE de TYPE							
VF1F401P51							
LARG.	SURF.	POIDS T.C.	POIDS à vide	POIDS T.A.			
1.60	06.5	01T315	00T790	01T850		81	3940

- sur les cartes grises

- sur les véhicules

Pour les véhicules utilitaires (fourgons et fourgonnettes), le PTAC est indiqué sur le côté avant droit du véhicule.

Pour les remorques, le PTAC, le PV ainsi que les dimensions (longueur et largeur) et la surface sont indiqués sur la plaque de tare située à l'avant droit.

Les remorques

Elles se repèrent par la présence sur l'arrière de deux plaques rétro-réfléchissantes de forme triangulaire.

Moins de 500 kg :

- pas de carte grise, plaque d'immatriculation reproduisant celle du véhicule tracteur
- feux stop et clignotants si ceux du véhicule tracteur sont non visibles
- dispositif de freinage uniquement si le PTAC de la remorque dépasse la moitié du poids à vide du véhicule tracteur.

Exemple : je dois tracter avec mon Express une remorque d'un PTAC de 450 kg. Je regarde la carte grise du véhicule tracteur : PV = 790 kg. Je calcule la moitié soit 395 kg. Le PTAC de la remorque est supérieur à la moitié donc je dois équiper ma remorque d'un système de freinage.

Plus de 500 kg :

- dispose d'une carte grise
- dispositif de freinage uniquement si le PTAC de la remorque dépasse la moitié du poids à vide du véhicule tracteur
- triangle de présignalisation
- feux stop et clignotants

Plus de 750 kg :

- dispose d'une carte grise
- frein de parcage
- frein de route assurant le freinage simultané du véhicule et de la remorque
- système d'arrêt automatique de la remorque en cas de rupture d'attelage
- triangle de présignalisation
- feux stop et clignotants